

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **15 juillet 2019 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Sont présents :** M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1  
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2  
M. François Marcoux, conseiller du district 3  
M. Danny Stewart, conseiller du district 4  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6 et mairesse suppléante  
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8  
M. Charles De Broin, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

**Absences :** M. Luc Brisebois, maire  
Mme Kimberley Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents : l'assistante-greffière, le directeur du Service des travaux publics et directeur général adjoint, la directrice du Service des communications et relations publiques, le directeur du Service de police et le directeur du Service d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Ouverture de la séance
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - 3.1. [Séance ordinaire du 10 juin 2019](#)
  - 3.2. [Séance extraordinaire du 20 juin 2019](#)
  - 3.3. [Séance extraordinaire du 4 juillet 2019](#)
4. Règlement
  - 4.1. [Règlement \(2019\)-A-64 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et dépôt du projet de règlement](#)
5. Administration
  - 5.1. [Rapport mensuel de la direction générale](#)
  - 5.2. [Réalisation d'un schéma de réseau - contrat](#)
6. Ressources humaines
  - 6.1. [Politique de financement du régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption](#)
  - 6.2. [Politique contre la violence et le harcèlement au travail et visant à assurer un milieu de travail sain - adoption](#)
  - 6.3. [Politique en matière d'usage d'alcool, de cannabis, de drogues et de certains médicaments - adoption](#)
  - 6.4. [Demande de préretraite - signature de la lettre d'entente 2019-04-CSN](#)
  - 6.5. [Demande de préretraite - signature de la lettre d'entente 2019-05-CSN](#)
  - 6.6. [Embauche temporaire de deux préposés aux prêts, bibliothèque Samuel-Quimet - Service de la culture et des loisirs](#)
  - 6.7. [Embauche d'un étudiant - Service de la culture et des loisirs](#)
  - 6.8. [Nomination d'un commis aux comptes à payer - Service des finances](#)

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

- 6.9. [Nomination d'un répartiteur, préposé au MIP, centre d'appels d'urgence 9-1-1 - Service de police](#)
- 6.10. [Nomination d'une secrétaire - Service de police](#)
- 6.11. [Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - remplacement d'un membre du comité de retraite](#)
- 6.12. [Comité de retraite à prestations déterminées des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant - remplacement d'un membre du comité de retraite](#)
- 6.13. [Bonification au rendement pour le personnel cadre et hors cadre lors de journées de grève des employés syndiqués CSN](#)
7. Gestion financière
  - 7.1. [Liste des comptes à payer](#)
  - 7.2. [Vente pour taxe 2019 - retrait](#)
  - 7.3. [Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Laurentides-Outaouais pour la période du 1er novembre 2013 au 1<sup>er</sup> novembre 2014](#)
  - 7.4. [Commission municipale du Québec - avis de consultation - Fondation La Traversée - CMQ-67088](#)
  - 7.5. [Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - Fondation Denis Provost - CMQ-63353](#)
8. Urbanisme
9. Travaux publics
  - 9.1. [Réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase II et du stationnement du parc Daniel-Lauzon - acceptation finale des travaux](#)
  - 9.2. [Parc du Centenaire - aménagement d'un bâtiment de service - contrat](#)
  - 9.3. [Acquisition d'un souffleur à neige - contrat](#)
10. Environnement
11. Culture et loisirs
  - 11.1. [Autorisation d'événements](#)
12. Police
  - 12.1. [Contrat et licence d'utilisation de la tour de télécommunications et du site de TELUS - rue de la Montagne](#)
  - 12.2. [Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes](#)
  - 12.3. [Bonification du service de travail de rue - année 2019-2020](#)
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. Deuxième période de questions
19. Levée de la séance

\*\*\*\*\*

### **1. Ouverture de la séance**

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général adjoint, de l'assistante-greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h.

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

**CA19 07 184**

**1.1. Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbaux**

**CA19 07 185**

**3.1. Séance ordinaire du 10 juin 2019**

Modifiée par  
la résolution  
CA19 08 218

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 juin 2019, tel que déposé après la modification des résolutions suivantes :

- CA19 06 151 : modifier la date d'embauche du « 8 juillet 2019 » par celle du « 7 juin 2019 » pour Julien-Pierre Monette et celle du « 8 juin 2019 » pour Dereck Allard;
- CA19 06 161 : modifier la date du « 10 juin 2019 » par celle du « 1<sup>er</sup> janvier 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 186**

**3.2. Séance extraordinaire du 20 juin 2019**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 juin 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la mairesse suppléante Sylvie Vaillancourt.

**CA19 07 187**

**3.3. Séance extraordinaire du 4 juillet 2019**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 4 juillet 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

Intervention de madame la mairesse suppléante Sylvie Vaillancourt.

**4. Règlement**

**CA19 07 188**

**4.1. Règlement (2019)-A-64 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Monsieur le conseiller François Marcoux dépose un projet de règlement (2019)-A-64 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce règlement vise notamment à procéder aux modifications requises au régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant suite à l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ c S-2.1.1), notamment quant aux dispositions relatives à l'acquittement des droits, le versement de la cotisation de stabilisation et l'excédent d'actif en cours d'existence du Régime.

**5. Administration**

**CA19 07 189**

**5.1. Rapport mensuel de la direction générale**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2007)-A-18 de contrôle et de suivi budgétaire* qui autorisent la direction générale à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville* qui autorisent la directrice générale à engager des dépenses ainsi qu'à engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses et de ces engagements;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et l'engagement d'employés, et d'entériner les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 190**

**5.2. Réalisation d'un schéma de réseau - contrat**

CONSIDÉRANT le contrat intervenu entre la Ville et la Municipalité régionale de comté des Laurentides (MRC) en date du 29 août 2017 par lequel la MRC s'engageait à offrir certains services à la Ville, dont l'hébergement de serveurs (régional et sécurité civile);

CONSIDÉRANT que dans l'optique d'effectuer la migration des serveurs de la Ville, il est nécessaire que la Ville fasse préparer un schéma de son réseau informatique;

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-XXX-XX-414, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer à Groupe DL Solutions informatiques un contrat pour la réalisation d'un schéma du réseau informatique de la Ville en vue de la prochaine migration des serveurs à la Municipalité régionale de comté des Laurentides (MRC), pour un montant de 3 750 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services datée du 18 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CA19 07 191**

**6.1. Politique de financement du régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption**

CONSIDÉRANT les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui prévoit l'obligation d'établir une politique écrite de financement conformément au *Règlement sur le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire* (RLRQ c R-15.1, r2);

CONSIDÉRANT que la politique de financement a pour objet d'établir les principes liés au financement qui doivent guider le comité de retraite dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que la politique de financement a été élaborée selon une approche de gestion intégrée du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant qui repose sur la complémentarité de ses principaux outils de gestion financière;

CONSIDÉRANT que la politique de financement vise à orienter le financement à long terme du Régime selon les objectifs établis par l'employeur et les employés qui participent au financement du Régime en fonction de leur tolérance au risque ainsi qu'à encadrer la gestion des déficits;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter la Politique de financement du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 192**

**6.2. Politique contre la violence et le harcèlement au travail et visant à assurer un milieu de travail sain - adoption**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté une Politique de respect en milieu de travail le 11 octobre 2005 par résolution 2005-691 et que plusieurs modifications y ont été apportées depuis;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'adopter la Politique contre la violence et le harcèlement au travail et visant à assurer un milieu de travail sain, telle que déposée;

D'abroger la Politique de respect en milieu de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

**CA19 07 193            6.3. Politique en matière d'usage d'alcool, de cannabis, de drogues et de certains médicaments - adoption**

CONSIDÉRANT la *Loi sur le cannabis* sanctionnée le 21 juin 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville doit assurer un environnement de travail et un territoire municipal sécuritaire pour ses employés et l'ensemble du public;

CONSIDÉRANT l'importance de préciser les procédures à respecter et les conséquences qu'entraînent sa violation;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter la Politique en matière d'usage d'alcool, de cannabis, de drogues et de certains médicaments, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 194            6.4. Demande de préretraite - signature de la lettre d'entente 2019-04-CSN**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de préretraite;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la convention collective en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'entériner la décision de la direction des ressources humaines et d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2019-04-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder à la demande de préretraite de l'employé portant le numéro 342, selon les termes et conditions de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 195            6.5. Demande de préretraite - signature de la lettre d'entente 2019-05-CSN**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de préretraite;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la convention collective en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'entériner la décision de la direction des ressources humaines et d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2019-05-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant afin de procéder à la demande de préretraite de l'employée portant le numéro 31, selon les termes et conditions de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 196            6.6. Embauche temporaire de deux préposés aux prêts, bibliothèque Samuel-Ouimet - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT le remplacement du personnel absent;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de procéder à l'embauche de mesdames Mariane Mayrand et Caroline Legault comme salariées temporaires pour occuper la fonction de préposée aux prêts à la bibliothèque Samuel-Ouimet pour les besoins du Service de la culture et des loisirs, respectivement à compter du 11 juin 2019 et du 2 juillet 2019, selon les termes et conditions de la convention

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

collective intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 197      6.7. Embauche d'un étudiant - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT la vacance du poste due à un départ;

CONSIDÉRANT l'affichage de ce poste étudiant;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de procéder à l'embauche de madame Jennifer Mayrand comme étudiante au Service de la culture et des loisirs, à compter du 2 juillet 2019, pour une période maximale d'environ 465 heures, selon les termes et conditions de la convention collective intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour la période en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 198      6.8. Nomination d'un commis aux comptes à payer - Service des finances**

CONSIDÉRANT la vacance du poste due à un départ à la retraite;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de nommer madame Louise Légaré, comme salariée régulière à temps partiel pour occuper la fonction de commis aux comptes à payer pour le Service des finances à compter du 17 juillet 2019, selon les termes et conditions de la convention collective intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 199      6.9. Nomination d'un répartiteur, préposé au MIP, centre d'appels d'urgence 9-1-1 - Service de police**

CONSIDÉRANT la vacance du poste dû à un mouvement de personnel;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de nommer madame Ariane Trudel, en tant que salariée régulière d'un poste permanent pour occuper la fonction de répartitrice, préposée au MIP, au Service de police à compter du 16 juillet 2019, selon les termes et conditions prévus à la convention collective intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 200      6.10. Nomination d'une secrétaire - Service de police**

CONSIDÉRANT la vacance du poste due à un départ à la retraite;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'entériner la décision du Service des ressources humaines et de nommer madame Véronique Piché-Paquette comme salariée régulière pour occuper la fonction de secrétaire pour le Service de police à compter du 15 juillet 2019, selon les termes et conditions de la convention collective intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la mairesse suppléante Sylvie Vaillancourt.

**CA19 07 201**

**6.11. Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - remplacement d'un membre du comité de retraite**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2013-21 intervenue entre la Ville de Mont-Tremblant et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) concernant la mise en place d'un régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le régime est administré par un comité de retraite composé de sept membres votants dont trois sont désignés par la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT les mandats qui ont été confiés par les résolutions CA14 02 027, CA16 06 133 et CA17 01 015;

CONSIDÉRANT la démission d'un membre désigné par la Ville soit le directeur du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les membres sont nommés pour un mandat de 3 ans;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de procéder à la nomination de madame Carole Alarie, conseillère en ressources humaines, à titre de membre du comité de retraite à compter du 15 juillet 2019, et ce, jusqu'à la fin de la période de 3 ans, soit le 10 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 202**

**6.12. Comité de retraite à prestations déterminées des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant - remplacement d'un membre du comité de retraite**

CONSIDÉRANT que le régime est administré par un comité de retraite composé de six membres votants dont trois sont désignés par la Ville de Mont-Tremblant dont l'un, à titre de président du comité de retraite;

CONSIDÉRANT le mandat confié par la résolution CA17 10 257;

CONSIDÉRANT la démission d'un membre désigné par la Ville, soit le directeur du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de retraite sont nommés pour un mandat de 3 ans;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de procéder à la nomination de madame Carole Alarie, conseillère en ressources humaines, à titre de membre du comité de retraite à compter du 15 juillet 2019, et ce, jusqu'à la fin de la période de 3 ans, soit le 15 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

**CA19 07 203**

**6.13. Bonification au rendement pour le personnel cadre et hors cadre lors de journées de grève des employés syndiqués CSN**

CONSIDÉRANT le rendement exceptionnel des employés cadres et hors cadres lors des journées de grève des employés syndiqués CSN du jeudi 4, vendredi 5 et jeudi 25 avril 2019 ainsi que celles prévues et annulée par le syndicat le vendredi 26 et samedi 27 avril 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil et de la direction générale veulent reconnaître le travail exceptionnel des employés cadres et hors cadres lors de ces journées par l'octroi d'un boni pour rendement exceptionnel lors de chacune de ces journées;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal fixe le montant de bonification à 150 \$ par jour pour les cadres et hors cadres à l'emploi à ces dates (excluant les cadres et hors cadres alors en vacances, en maladie, en congé sans solde etc. pour chacune de ces dates);

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'un boni pour rendement exceptionnel représentant la somme de 150 \$ par jour pour chacun des jours de grève du jeudi 4, vendredi 5 et du jeudi 25 avril 2019 ainsi que pour les journées de grève annulées du vendredi 26 et samedi 27 avril 2019 à tous les cadres et hors cadres à l'emploi à ces dates (excluant les cadres et hors cadres alors en vacances, en maladie, en congé sans solde, etc. pour chacune de ces dates).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CA19 07 204**

**7.1. Liste des comptes à payer**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2019 au montant de 526 029,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 205**

**7.2. Vente pour taxe 2019 - retrait**

CONSIDÉRANT qu'après vérification, les particularités de certains dossiers en vente pour taxes font en sorte qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de procéder à leur vente;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de retirer les dossiers suivants de l'ordonnance de vente pour taxes 2019, selon la liste fournie par le Service des finances comme suit :

<b>Matricule</b>	<b>Lot</b>
1816-07-4778-0-000-0000	4 177 883
1817-35-8450-0-000-0000	3 486 118
1901-06-8512-0-000-0000	3 646 922
2110-80-2722-0-000-0000	3 644 459

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

CA19 07 206

**7.3. Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Laurentides-Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 1<sup>er</sup> novembre 2014**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 1<sup>er</sup> novembre 2014;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 225 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Mont-Tremblant y a investi une quote-part de 41 645 \$, représentant 18,51 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant la police et le fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant demande que le reliquat, de 115 430,65 \$ du fonds de garantie en responsabilité civile primaire, soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant du fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 1<sup>er</sup> novembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné du fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat du fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides-Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 207**

**7.4. Commission municipale du Québec - avis de consultation - Fondation La Traversée - CMQ-67088**

CONSIDÉRANT que la Fondation La Traversée a formulé le 24 mai 2019 une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 5100, montée Ryan, et dont l'organisme est le seul utilisateur;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne s'objecte pas à la reconnaissance de la Fondation La Traversée aux fins d'exemption de la taxe foncière, telle que formulé dans leur demande du 29 mai 2019, dossier CMQ-67088 et s'en remet à l'analyse et la décision de la Commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 208**

**7.5. Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - Fondation Denis Provost - CMQ-63353**

CONSIDÉRANT que la Fondation Denis Provost a obtenu le 20 avril 2010 une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 585, rue Léonard;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec consulte la Ville pour connaître son opinion à l'égard de la révision périodique de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour cet organisme;

CONSIDÉRANT que l'activité exercée dans l'immeuble n'a pas été modifiée;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne s'objecte pas à la reconnaissance de la Fondation Denis Provost aux fins d'exemption des taxes foncières, telle que formulée dans leur demande de révision périodique du 13 mai 2019, dossier CMQ-63353, et s'en remet à l'analyse et la décision de la Commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

**CA19 07 209**

**9.1. Réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase II et du stationnement du parc Daniel-Lauzon - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase II et du stationnement du parc Daniel-Lauzon ont été réalisés par Uniroc Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Uniroc Construction inc., la retenue contractuelle de 5 % au montant de 26 325,50 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2017)-A-50, pour les travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase II et du stationnement du parc Daniel-Lauzon;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 210**

**9.2. Parc du Centenaire - aménagement d'un bâtiment de service - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'aménagement d'un bâtiment de service au parc du Centenaire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Coût (taxes en sus)</b>
Gestion B.G. Surintendant de Chantier inc.	170 114,51 \$
9088-2614 Québec inc. - Construction LM Lapointe	203 088,15 \$
Construction VP inc.	209 093,60 \$

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer à Gestion B.G. Surintendant de Chantier inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment de service au parc du Centenaire au montant de 170 114,51 \$, taxes en sus (projet 2019-42), le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2019-27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 211**

**9.3. Acquisition d'un souffleur à neige - contrat**

Modifiée par  
la résolution  
CA19 08 218

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition d'un souffleur à neige et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer à J. A. Larue inc., seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour l'acquisition d'un souffleur à neige au montant de 184 936 \$, taxes en sus (projet 2019-72), payable par le fonds de roulement de la Ville (8,5 %) et de l'agglomération (91,5 %) et remboursable par

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

le fond d'administration sur 3 ans, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2019-30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et loisirs**

**CA19 07 212**

**11.1. Autorisation d'événements**

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente, le Règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et à celles du Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'autoriser les événements suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Activité</b>	<b>Date(s)</b>	<b>Lieu</b>
Association des cyclistes en développement des affaires	Réseautage pour les membres de l'Association	17 juillet 2019	Îlot sportif Erik Guay
Journée d'essais de voitures électriques et hybrides (JEVEH)	Essais de voitures électriques et hybrides	20 juillet 2019	Parc au Fil-de-l'Eau

D'autoriser la fermeture du stationnement du parc au Fil-de-l'Eau, le 20 juillet 2019 de 6 h à 18 h pour la Journée d'essais de voitures électriques et hybrides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**CA19 07 213**

**12.1. Contrat et licence d'utilisation de la tour de télécommunications et du site de TELUS - rue de la Montagne**

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la Ville, les tours de télécommunications appartiennent à Bell Mobilité inc. ou à TELUS, avec lesquelles la Ville fait affaire pour assurer une couverture adéquate en matière de télécommunications;

CONSIDÉRANT que la tour de télécommunications sur la rue de la Montagne appartient à TELUS et qu'il est nécessaire d'obtenir les droits d'utilisation d'une antenne sur cette tour et la mise en place sur le site d'un abri par Metro com Canada, le fournisseur retenu par la Ville pour la fourniture d'équipements spécialisés en télécommunications et l'entretien du système de télécommunications (radio) de la Ville;

CONSIDÉRANT que le système de télécommunications est dans l'abri de Bell Mobilité inc. qui refuse de donner accès à Metro com Canada et qu'il faut trouver une autre option;

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

CONSIDÉRANT que TELUS a accepté d'accueillir un abri de Metro com Canada sur son terrain devant spécifiquement servir pour les équipements du système de télécommunications de la Ville;

CONSIDÉRANT que TELUS est en situation de monopole et conséquemment les règles d'adjudication de contrat par appel d'offres ne s'appliquent pas, conformément à l'article 573.3 (8) de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'autoriser la conclusion d'un contrat d'une durée de 5 ans avec TELUS pour la location d'un site d'antenne au montant de 1 000 \$ par année, taxes en sus, (poste 02-xxx-xx-516) avec une augmentation annuelle de 3 %, conformément au contrat joint à la présente;

D'autoriser la conclusion d'un contrat d'une durée de 5 ans avec TELUS pour la location d'un espace pour la mise en place d'un abri au montant de 6 000 \$ par année, taxes en sus, (poste 02-xxx-xx-516) conformément au contrat joint à la présente;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat avec TELUS;

D'abroger la résolution CA19 03 075.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 214**

**12.2. Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes**

CONSIDÉRANT que le conseil et le Service de police reconnaissent la difficulté d'attirer des jeunes de Mont-Tremblant à la carrière de policier et souhaitent parrainer 4 jeunes ayant démontré un comportement social exemplaire et promouvoir la carrière policière;

CONSIDÉRANT que le Fonds des produits de la criminalité vise la prévention de la criminalité et l'encouragement à un comportement social exemplaire;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser le Service de police à parrainer 4 jeunes, de 11 à 12 ans, des écoles primaires de Mont-Tremblant, pour participer à un Camp de vacances « Apprentis policiers », au coût total de 2 260 \$, taxes en sus, payable par le Fonds des produits de la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 07 215**

**12.3. Bonification du service de travail de rue - année 2019-2020**

CONSIDÉRANT le contrat de services intervenu entre la Ville de Mont-Tremblant et l'Écluse des Laurentides pour un service de bonification de travail de rue sur le territoire pour les années 2018 à 2020;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de confirmer la somme à verser à l'Écluse des Laurentides pour l'année 2019-2020 au montant de 37 500 \$, exonéré de taxes (poste budgétaire 02-510-00-419) dont les versements seront effectués comme suit :

a) un montant de 24 750 \$, suite à l'adoption de la résolution;

b) un montant de 12 750 \$, conditionnel au dépôt et à l'acceptation par la Ville du

Initiales	
Maire	Greffière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**15 juillet 2019**

bilan annuel d'activités selon les modalités prévues à l'annexe B de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Acceptation de la correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes et une pétition concernant le maintien de la police municipale est déposée.

**CA19 07 216**

**19. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 19 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois  
Maire

Claudine Fréchette  
Assistante-greffière

Initiales	
Maire	Greffière